

ATTESTATION

d'aptitude à la pratique des activités aquatiques et nautiques
en Accueil Collectif de Mineurs
(à faire compléter par un maître-nageur)

Je soussigné(e)

titulaire du n°
TITRE OU DIPLÔME PROFESSIONNEL

certifie que :

né(e) le

a satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- effectuer un saut dans l'eau;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Epreuves effectuées en piscine / sur le lieu d'activité
(rayer la mention inutile)

Epreuves effectuées avec / sans brassière de sécurité
(rayer la mention inutile)

Fait le à

Signature